

/ISAS :

Portant intégration et nomination de Monsieur NGANGA NIMI Zacharie dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement).

-----oOo-----

LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN.

- (/u l'Acte Fondamental du 5.4.1977 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des catégories A ;
(/u le décret n° 67/81/FP, BE du 26.3.63 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 & 8 ;
(/u le décret n° 67/50/FP, BE du 24.2.67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
- (/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u l'Acte n° 001 du 3.4.1977 structurant le Comité Militaire du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan ;
(/u le décret n° 77-165 du 5.4.1977 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u la lettre n° 2721/MES/DO/01 du 28.8.1976 du Directeur de l'Orientation du Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire transmettant le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;
(/u le décret n° 67-304/MF, DGT. du 30.9.67 modifiant le tableau hiérarchique des cadres A de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64.165 du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
(/u l'Ordonnance n° 35-77 du 28.7.1977 relative à l'exercice du pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo ;

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1er.- En application des dispositions du décret n° 67-304 du 30-9-67 susvisé, Monsieur NGANGA NIMI Zacharie, né le 23-10-1949 à Loubomo, titulaire de la Licence d'Anglais délivrée par l'Université de Besançon(FRANCE) est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux(Enseignement) et nommé au grade de Professeur de Lycée stagiaire, indice 790.

L'intéressé est mis à la disposition du ~~Ministère~~ de l'Education Nationale.

ARTICLE 2°.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.-

BRAZZAVILLE, le 11 FEVRIER 1978

Par le 2° Vice-Président du Comité Militaire du Parti Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan

Le Ministre de l'Education Nationale

Antoine N'DINGA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances

Henri L O P E S.-

Le Ministre du Travail et de la Justice,

Alphonse MOUISSO-FOUATI.-

AMPLIATIONS:

- JORPC 1
- SGFPT/DFP 3
- DFP/BST 1
- D.B. 3
- D.C.F.R. 1
- MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA JUSTICE 3
- SGEN/BC 2
- DPAA 1
- TITRE 1 1

Prof